# INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

# Commune de Landebaëron

Guingamp Paimpol AGGLOMÉRATION

0 100 200 m

*Réalisation : Guingamp-Paimpol Agglomération, Décembre 2023 ;*
*Source : Guingamp-Paimpol Agglomération, Edigéo 2021*

**Classement sonore des infrastructures de transport terrestre**

- Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre au titre de l'article R151-53

**Droit de Préemption**

- Droit de Préemption Urbain au titre de l'article L.211-1 du CU
- Périmètre de Droit de Préemption Urbain renforcé au titre de l'article L.211-1 du CU
- Droit de Préemption commercial au titre de l'article L.214-1 du CU
- Zone de préemption dans un espace naturel et sensible au titre de l'article L.215-1 du CU

**Projet d'aménagement**

- Périmètre projet urbain partenarial au titre de l'article L.332-11-3 du CU
- Périmètre d'aménagement concerté au titre de l'article L.311-1 du CU

**Régime spécifique**

- Bois ou forêt relevant du régime forestier

**Submersion marine**

- Zone soumise aux submersions marines - aléa fort
- Zone soumise aux submersions marines - aléa moyen
- Zone soumise aux submersions marines - aléa faible

**Loi Littoral**

- Bande des 100 mètres
- Espace Proche du Rivage

**Information sur les sols**

- Site archéologique
- Secteur d'Information sur les Sols (SIS)
- Retrait-gonflement d'argile - aléa moyen
- Retrait-gonflement d'argile - aléa faible

**Réseau**

- Zone d'assainissement collectif

**Fiscalité**

- Secteur de taxe d'aménagement en application du L.331-14 du CU

**Autorisation d'urbanisme**

- Secteur dans lequel l'édification d'une clôture doit être précédée d'une déclaration préalable
- Secteur dans lequel les travaux de ravalement sont soumis à déclaration préalable
- Secteur dans lequel les travaux de démolition sont soumis à permis de démolir

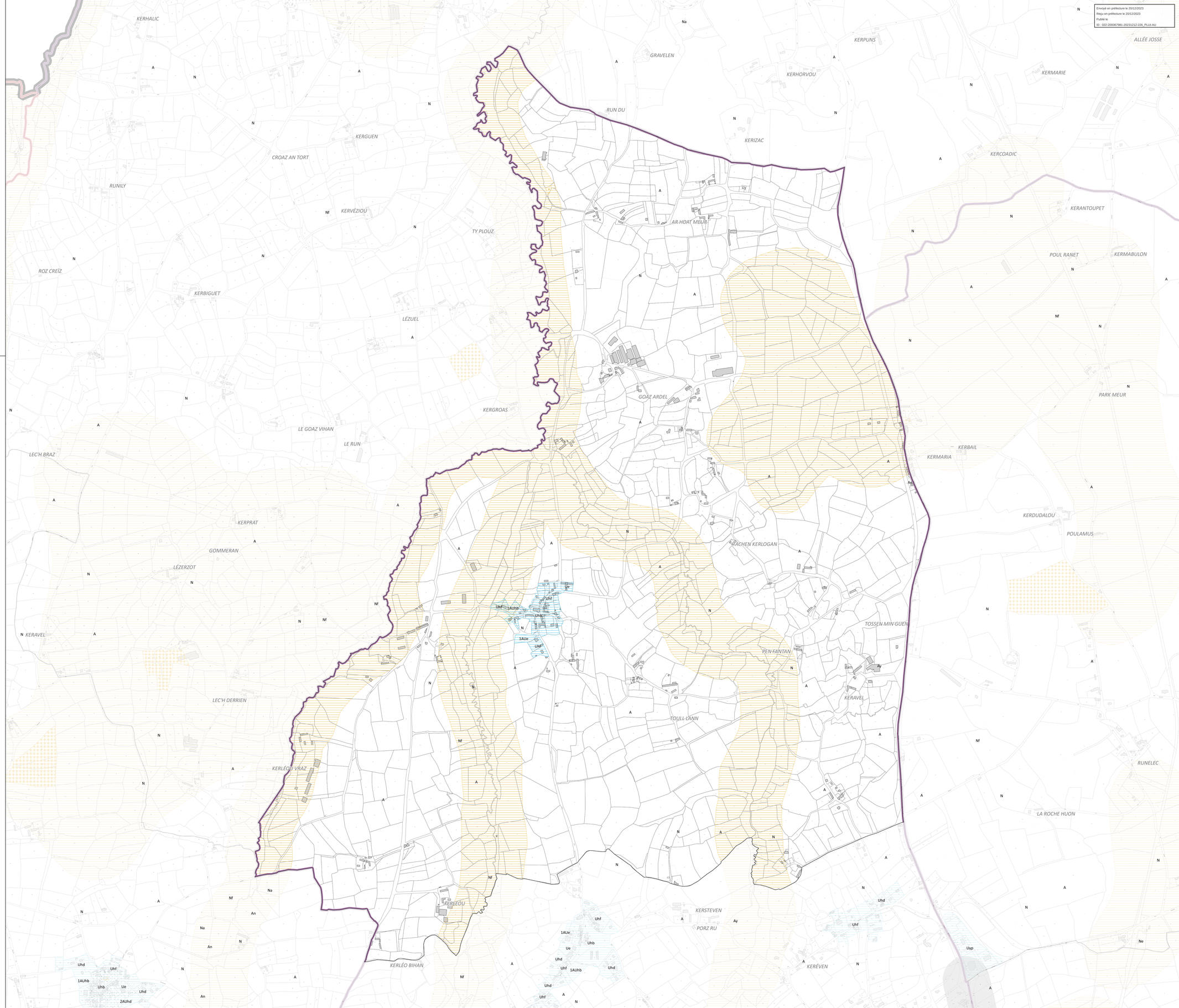


Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231212-226_PLU8-AU